



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 18 mai 2026

DELIBERATION N°68/2026

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

L'an deux Mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 28

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : /

Votants : 29

Présent.e.s (28) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, Monsieur BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, Mme LEMOINE Nathalie (arrivée à 18h50), M. GIRAUD Paul, Mme GARNIER Katia, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, Mme BENTZ Nathalie, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (1) :

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s excusée (/) :

Secrétaire de séance : M. CORDEIRO Dominique

La séance est levée à 19h45

N°68/2026 (7.1) : Finances – Budget principal - Affectation définitive du résultat 2025

Rapporteuse : Mme Dagonne

Par délibération n°66/2026 en date du 18 mai 2026, le conseil municipal a adopté le compte financier unique.

La procédure d'affectation du résultat est décrite dans l'instruction comptable M57. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement. Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserves en équilibre de la section d'investissement, soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal de la commune font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	11 550 950,04€
Recettes	12 342 873,31 €
Résultat de l'exercice	791 923,27 €
Excédent reporté (002)	0 €
Résultat de fonctionnement	791 923,27 €

Section d'investissement	
Dépenses	7 622 487,52 €
Recettes	2 855 512,11 €
Déficit de l'exercice	- 4 766 975,41 €
Excédent reporté (001)	5 427 891,17 €
Résultat d'investissement	660 915,76 €
Restes à réaliser en dépenses	1 625 517,48 €
Restes à réaliser en recettes	1 634 218,63 €
Restes à réaliser de clôture	8 701,15 €

Total dépenses	19 173 437,56 €
Total recettes	15 198 385,42€
Bilan exercice	- 3 975 052,14 €
Excédent antérieur reporté	5 427 891,17 €
Résultat de l'exercice	1 452 839,03 €

Ceci exposé,

Vu la délibération n°66/2026 en date du 18 mai 2026 adoptant le compte financier unique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale réunie le 7 mai 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Affecte l'excédent de fonctionnement d'un montant de 791 923,27 € en section d'investissement – 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement).**
- **Reporte l'excédent d'investissement d'un montant de 660 915,76 € au compte R001 – solde d'investissement reporté (recettes d'investissement).**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Dominique CORDEIRO

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260518-DEL68_2026-DE